

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	71 (1942)
Heft:	1
 Vorwort:	 Pour la nouvelle année
Autor:	Piller, Joseph / Delamadeleine, Charles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie officielle : *Pour la nouvelle année.* — *Avis.* — Partie non officielle : *La thèse de doctorat de M. le professeur Both.* — *Les sports d'hiver et l'école.* — *Exercices de comptabilité pour les cours complémentaires.* — *† M. le professeur Alphonse Aeby.* — *† M. Jean Grossrieder, instituteur retraité.* — *Chorale des instituteurs du IV^{me} arrondissement.* — *Chorale des instituteurs broyards.*

Partie officielle

Pour la nouvelle année

Nous nous faisons un devoir de présenter à tous nos collaborateurs — membres des autorités et des administrations scolaires, membres du corps enseignant — ainsi qu'aux élèves de nos écoles et à leurs parents, nos vœux les meilleurs à l'occasion du renouvellement de l'année.

Nous sommes heureux de redire à tous nos collaborateurs notre satisfaction pour l'excellent travail qu'ils font auprès des enfants de nos écoles ; nous leur exprimons notre reconnaissance pour le zèle qu'ils mettent à leur inculquer le véritable sens de la vie, à leur donner le goût et l'amour du travail consciencieux.

Nous savons que nous pouvons compter avec une entière sécurité sur le corps enseignant dans l'accomplissement de la tâche qui est la nôtre à tous : élever une génération qui, hautement fière des traditions chrétiennes de Fribourg, décidée fermement à les vivre avec générosité, soit un jour l'honneur du pays.

JOSEPH PILLER,
Conseiller d'Etat,
Directeur de l'Instruction publique.

*La Rédaction
du "Bulletin Pédagogique",*

*présente ses meilleurs vœux
à tous ses lecteurs et amis*

Fribourg, le 1^{er} janvier 1942.

CHERS AMIS,

Au nom du comité de la Société fribourgeoise d'éducation, je suis heureux de vous présenter nos souhaits de bonne année. Une fois de plus, ces vœux sont traversés de reconnaissance et d'espoir.

Malgré les angoisses de l'heure, nous avons continué, dans la tranquillité et la paix, notre mission d'éducateurs et d'apôtres de la vérité. Louange et grâces en soient à Dieu, qui nous protège et nous aide à répondre à notre sublime vocation ! Reconnaissance à nos Chefs religieux et civils, qui nous montrent, avec tant de clarté et de sollicitude, le chemin à suivre ! Reconnaissance à tous ceux qui se dévouent pour nous, parmi lesquels nous discernons avec joie la Rédaction de notre *Bulletin pédagogique* !

A cause de cette protection divine et des bienfaits de ceux qui nous aiment, cette année s'ouvre sur un espoir. Espoir joyeux de nous revoir, le 1^{er} juin, à notre Fête cantonale de la Société fribourgeoise d'éducation. Tous unis par notre vocation et notre amitié, nous vivrons une journée rayonnante auprès de nos Chefs, de nos amis d'étude et de labeur, et nous repartirons, avec un cœur nouveau, vers notre beau travail. Ainsi, à travers les vicissitudes de la vie, nous réaliserons toujours mieux, chacun à notre place, la tâche sacrée qui mérite notre affectueuse et totale consécration.

CHARLES DELAMADELEINE,
Président de la Société fribourgeoise d'éducation.

Il est rappelé aux membres du corps enseignant :

1. que les rapports d'arrondissement pour la question mise à l'étude doivent être adressés par l'intermédiaire de l'inspecteur scolaire à M. Rosset, inspecteur scolaire, à Fribourg, pour le 1^{er} janvier ;

2. un certain nombre de cartes de remboursement sont revenues impayées ; les intéressés voudront bien réparer cet oubli en versant le montant de 6 fr. 25 au compte de chèques IIa 153, Administration du *Bulletin pédagogique*, Fribourg.

Avis

Il nous est revenu que, à plusieurs reprises, des œuvres à but charitable, des administrations se sont adressées directement au corps enseignant pour solliciter la collaboration des élèves en vue de collectes, ventes diverses, concours, etc.

Nous rendons le corps enseignant attentif au fait que, seules, peuvent être organisées les manifestations de ce genre qui ont préalablement reçu l'assentiment des autorités scolaires, — Commission scolaire ou Direction de l'Instruction publique — ceci afin d'éviter tout abus.

La Direction de l'Instruction publique.

Partie non officielle

La thèse de doctorat de M. le professeur Both

II

Le dessein du P. Girard était de former la personne entière, l'homme, le citoyen, le chrétien, dans son langage, son esprit, son cœur, ses multiples activités. Le moyen ? La langue maternelle, et non pas même l'ensemble des branches qu'on dénomme ainsi, mais la syntaxe des propositions. La syntaxe des propositions constitue l'épine dorsale du *Cours éducatif*, flanquée, d'une part, d'exercices de conjugaisons, d'autre part, d'exercices de vocabulaire qui s'achèvent en compositions et en récapitulations.

Voilà qui nous étonne ? Le moyen est-il bien adapté à la fin ? La syntaxe grammaticale a-t-elle des propriétés éducatives telles qu'on puisse en attendre la formation de l'homme complet ? Enigme que ne résout nullement l'*Enseignement régulier*. Celui-ci expose bien ce que son auteur a voulu. Et ce n'est pas peu. Cultiver l'esprit d'abord ; il entend la culture des sens, de l'intelligence, de la mémoire et de l'imagination, chaque faculté en son temps. « Le sens domine, et après lui l'imagination... L'intelligence est en retard, tandis qu'elle doit prendre le dessus. » Cultiver le cœur, c'est-à-dire « les inclinations pures, bienveillantes et nobles » ; inclinations personnelles : impressions des sens, jouissances intellectuelles, estime de soi ou sentiment de dignité personnelle, amour de l'estime ou de la bienveillance d'autrui ; inclinations sociales : reconnaissance, pitié, bienveillance, confiance ou penchant à la croyance, penchant à l'imitation ; inclinations morales : amour du bien, respect pour le bien, sentiment du devoir et du mérite ; inclinations religieuses : piété envers le Père céleste, croyance en Dieu, respect et gratitude envers Dieu, foi en Notre-Seigneur, amour du Sauveur. Oui, tout cela, et même davantage encore.